



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## télévision

Question écrite n° 11639

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le rapport remis au Parlement par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France au Parlement. Ce rapport s'est notamment penché sur la présence des langues régionales sur les antennes de France bleue. Ce rapport rappelle que l'article 6 du cahier des charges des chaînes de Radio France dispose que « la société contribue à la promotion et à l'illustration de la langue française » et « veille à ce que les stations locales contribuent à l'expression des langues régionales ». Il lui demande de lui indiquer les actions de France bleu Gascogne, France bleu Périgord, France bleu Toulouse en faveur de l'occitan.

### Texte de la réponse

Le service public audiovisuel est chargé, aux termes de l'article 43-11 de la loi du 30 septembre 1986, d'assurer la promotion de la langue française et, le cas échéant, des langues régionales et de mettre en valeur la diversité du patrimoine culturel et linguistique de la France. L'article 6 du cahier des missions et des charges de Radio France dispose que « la société contribue à la promotion et à l'illustration de la langue française » et « veille à ce que les stations locales contribuent à l'expression des langues régionales ». Par ailleurs, le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2010/2014 de la société précise que « les 42 radios locales [du réseau France Bleu] constituant le réseau répondent non seulement aux missions fixées par la loi quant à la diffusion d'une information de proximité, notamment en cas de crise, mais également à un engagement d'ordre culturel envers les régions de France (valorisation des patrimoines locaux, découverte des nouveaux talents de la chanson...). » Si toutes les antennes de Radio France exercent une vigilance constante vis-à-vis du respect rigoureux de la langue française, les radios locales du réseau France Bleu veillent également partout où il existe une langue de France, autre que le français, à son expression et sa valorisation. Ainsi, le rapport d'exécution du cahier des missions et des charges de Radio France pour 2011 indique que, depuis la saison radiophonique 2007/2008, un dispositif spécifique aux langues régionales a été mis en place sur les stations locales du réseau France Bleu. Il prévoit des rendez-vous courts, ludiques ou pédagogiques proposés en langue régionale tout au long de la semaine, ainsi qu'une émission d'une heure dans la langue régionale, le week-end, à une heure de bonne exposition. Un rendez-vous consacré aux artistes produisant en langues de France est également programmé le week-end entre 16 h et 18 h. Ce dispositif complète les dispositions déjà en place depuis de nombreuses années concernant les langues de France à grand nombre de locuteurs. Par ailleurs, France Bleu poursuit la reprise progressive de ses contenus, dont les programmes en langue régionale, sur le web, en complément de l'antenne. S'agissant de l'occitan, plusieurs stations locales du réseau font vivre la langue d'oc. Ainsi, France Bleu Gascogne veille à la représentation de l'occitan gascon à travers le magazine « A Nouste » (« chez nous ») organisé en deux modules, entrecoupés de musique, et diffusé le dimanche de 18 h à 19 h. À travers des entretiens avec des interlocuteurs régionaux, ce magazine aborde l'histoire, les coutumes, les traditions et le patrimoine. Des chroniques sont également présentées sur le site Internet de la station. France Bleu Périgord, quant à elle, propose plusieurs rendez-vous : une chronique, « Le dict'Oc », qui met en situation un dicton occitan, diffusée chaque jour de la semaine à 6 h15 et rediffusée à 13 h35 ; une émission en occitan (bilingue et

valorisant les musiques occitanes), « Meitat chen meitat porc », diffusée le week-end de 11 h à 12 h. Par ailleurs, sur le site Internet, une page spéciale « Oc » propose des rendez-vous à réécouter et participe à la mise en valeur des festivités occitanes. Le site permet en outre d'écouter, en « podcast », l'émission d'une heure en occitan « Meitat chen meitat porc », diffusée le dimanche. L'occitan est présent sur France Bleu Toulouse depuis l'ouverture de la station en février 2011 à travers « Les mots d'oc », une chronique sur l'étymologie des patronymes régionaux ou villageois, du lundi au vendredi à 7 h40, rediffusée à 8 h55 et à 18 h50, et le week-end à 8 h12 et 9 h50. L'émission « Conta Monde » propose, quant à elle, un tour d'horizon de la culture occitane à travers le regard d'un invité, l'agenda culturel et des titres musicaux, le dimanche à 12 h05. En outre, l'occitan béarnais dispose de deux chroniques sur France Bleu Béarn « Les Mots d'Oc », chronique bilingue quotidienne, diffusée à 7 h50 du lundi au vendredi et à 8 h17 le samedi et le dimanche, met en valeur les richesses du vocabulaire et des expressions en les situant dans leur contexte. « Caminadas », chronique en langue d'oc, diffusée le samedi et le dimanche à 12 h10, se décline en rendez-vous loisirs composés d'une interview courte autour d'une fête, d'une nouveauté musicale ou d'un livre, complétée de quelques brèves et de la présentation d'une chanson. France Bleu Hérault fait enfin vivre la langue d'oc à travers la chronique « Lenga d'oc », diffusée à 6 h55 et rediffusée à 8 h56, qui est présentée par Joanda, auteur et chanteur occitan. Celui-ci visite au quotidien les mots occitans (noms de lieux, de villages, de rivières, mais aussi des noms propres) et leur origine, en rapport avec la vie de tous les jours.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11639

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 novembre 2012](#), page 6886

**Réponse publiée au JO le :** [16 avril 2013](#), page 4154